

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE293

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A la seconde phrase de l'alinéa 9,

Substituer aux mots :

« doit être »,

le mot:

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.